



Département du Rhône
Commune de Montrottier

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal

En exercice : 14
Présents : 11
Votants : 13

L'an **DEUX MILLE VINGT-QUATRE**
Le **QUATRE JUILLET**

Le Conseil municipal de la commune de Montrottier dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Michel GOUGET, Maire

Date de la convocation du Conseil municipal : **28 juin 2024**

Etaient présents : Michel GOUGET, Véronique CROZET, Michel VIANNAY, Laura JOURNET, Catherine DUNAUD-MARMOZ, Irène CHAMBE, Lydie LAURENT, Régis COQUET, Jean-Paul FARJOT, Bernard BOUCHET, Myriam RAYNARD.

Membres absents excusés ayant donné pouvoir : Bernard CHAVEROT donne pouvoir à Michel GOUGET, Evelyne PANISSET donne pouvoir à Myriam RAYNARD.

Membre absent : Jean-François POISSON.

Secrétaire de séance : Catherine DUNAUD-MARMOZ.

2024-41

Subventions aux associations 2024.

Monsieur Jean-François POISSON, 4^{ème} adjoint au Maire, se retire, et ne prend donc ni part au débat ni au vote,

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Madame Laura JOURNET, 3^{ème} adjointe au Maire, et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **VOTE** l'attribution des subventions aux associations au titre de l'année 2024, comme suit :

- Association de fonctionnement de la bibliothèque	1 000 €
- Cinéma itinérant des Monts du Lyonnais	770 €
- Raconte-moi une chanson	750 €

- **DIT** que les crédits sont prévus au compte 65748 (chap.65 – dépenses de fonctionnement) du budget primitif 2024 – budget principal.

**Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an que dessus
Pour copie conforme au registre**

Le Maire,

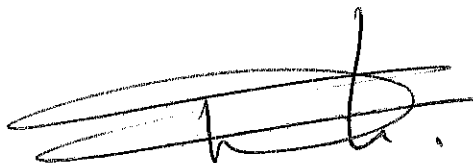
Michel GOUGET



Accusé de réception en préfecture
069-216901397-20240704-DE2024-41-DE
Date de télétransmission : 10/07/2024
Date de réception préfecture : 10/07/2024

La secrétaire de séance,

Catherine DUNAUD-MARMOZ



Le Maire, Michel GOUGET, certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter :

De sa transmission en préfecture le :

De sa publication sur le site internet de la commune le :

Mairie de Montrottier – Tel 04 74 70 13 07 – Email : mairie@montrottier.fr

Accusé de réception en préfecture
069-216901397-20240704-DE2024-41-DE
Date de télétransmission : 10/07/2024
Date de réception préfecture : 10/07/2024